

CALENDRIER DE COLLECTE

PÉRIERS-SUR-LE-DAN

2025
2026



ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi après-midi

Bac gris à sortir
le jour même avant 12h
Ramassage de 13h à 21h



EMBALLAGES ET PAPIERS

Mercredi matin

1 SEMAINE SUR 2

Bac jaune à sortir la veille
au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



DÉCHETS VERTS

Jeudi matin

DU 01/03 AU 15/12

Bac vert + 5 fagots à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



uniquement
pour les particuliers

ENCOMBRANTS

Mardi 23 septembre 2025
À sortir la veille au soir après 19h
2m³ maximum par foyer

— Vacances scolaires zone B | Jour férié : à partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain !

AVRIL 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2025

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2025

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2025

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

20% des déchets triés dans
le bac jaune sont des faux-amis.
FAITES LE BON TRI !

OBJETS EN PLASTIQUE
Ils sont en plastique mais ce ne
sont pas des emballages !



FAUX-PAPIERS
Seuls les papiers à lire ou
à écrire sont recyclables.

TEXTILES ET EMBALLAGES EN VERRE
Déposez-les dans les bornes dédiées.



**DÉCHETS ÉLECTRIQUES,
ÉLECTRONIQUES**
ou contenant des
piles = **DANGER !**



→ Les piles et batteries sont à l'origine d'incendies
dans les centres de tri, provoquant l'arrêt de l'usine
pendant plusieurs jours. Ces incidents nécessitent
des travaux conséquents et occasionnent des
coûts importants pour la collectivité.

Tout objet électrique, électronique ou contenant
des piles doit être déposé en **déchèteries** ou dans
les **bornes dédiées** en magasin.

Retrouvez tous les bons gestes de tri sur caenlamer.fr

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

CIITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Au verso, retrouvez toutes les
informations sur les déchèteries !

pour en
savoir + **02 31 304 304**
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

LES DÉCHÈTERIES

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI



LES HORAIRES

	LUNDI - MARDI* MERCREDI - JEUDI* VENDREDI	SAMEDI (particuliers uniquement)	DIMANCHE** (particuliers uniquement)
DU 1 ^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h30 13h30 - 18h	9h - 12h
DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à Colombelles.

LES BONS GESTES AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- Je m'assure que mon déchet ne peut pas être réparé, vendu ou donné.
- J'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de vidage pour respecter les horaires de fermeture.
- Je trie mes déchets par type et par matière.
- Je présente mon justificatif de domicile et ma pièce d'identité.
- J'indique ce que je dépose à l'agent et je respecte les consignes et les limites de dépôt (2m³ par jour et 6m³ par semaine).

DÉCHETS ACCEPTÉS

Résidus de jardin
 Gravats et terre
 Mobilier
 Bois
 Ferraille
 Cartons
 Lampes et ampoules
 Peintures et solvants

Amiante
 Batteries et piles
 Déchets électriques et électroniques
 Extincteurs
 Textiles* Chaussures
 Huiles (vidange/friture)
 Pneus des particuliers sans jantes
 Déchets non valorisés

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.



* Tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures liées par paire peuvent être déposés dans une borne à textiles quel que soit leur état, même abîmés. Ils seront reportés ou recyclés. Avant de jeter, pensez à réparer. Trouver une borne sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

À SAVOIR TOUTE AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE D'UN AGENT FERA L'OBJET DE POURSUITES.

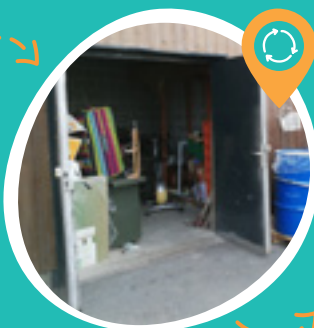


Accès gratuit aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les encombrants sont collectés en porte-à-porte, ils sont mélangés et compactés dans la benne. Seulement 25% peuvent ensuite être valorisés. S'ils sont déposés en déchèteries, les encombrants sont triés par matière et sont dirigés vers différentes filières de recyclage. **75% d'entre-eux sont alors valorisés !**

Pour redonner une vie à vos encombrants : pensez au don, dépôt-vente, vente en ligne, vide-greniers, ou locaux réemploi des déchèteries.



LES LOCAUX RÉEMPLOI

5 déchèteries en disposent déjà (Colombelles, Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orueilleuse) pour déposer vos objets inutilisés en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie. En 2023, 40 tonnes d'objets ont ainsi été sauvés de la destruction.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

+ d'infos sur caenlamer.fr rubrique déchets

